

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 27 août 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 18 août 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Six Chemins, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Florence RAYMOND,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER, Sylvain CHATAGNER

Excusées ayant donné procuration : Mme Dominique DUQUERROY à Mr Patrick LAFARGE, Mme Emeline POUSSARD à Mme Nathalie DAUNAS, Mme Nadia VINCENT à Mr Didier ANDRIEUX.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du dernier compte-rendu,
- 2 - Nomination d'une secrétaire,
- 3 - Délibération convention pour la mise en place d'un transport périscolaire mutualisé le mercredi midi
- 4 - Délibération subvention gaz pour occupation du domaine public
- 5 - Délibération adhésion FDGDON 16 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)
- 6 - Délibération créance irrécouvrable – Budget assainissement
- 7 - Devis travaux aménagement des sanitaires pour les services techniques
- 8 - DM
- 9 - Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 14 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Nathalie DAUNAS est nommée secrétaire de séance.

3 - Délibération convention pour la mise en place d'un transport périscolaire le mercredi midi

Monsieur le Maire informe qu'un transport périscolaire va être mis en place avec la Communauté de Communes pour emmener les enfants le mercredi midi de l'école au centre de loisirs de Jarnac.

Le mini-bus de 8 places est mis à disposition par la CDC et sera conduit par des employés municipaux : Julien ROBERT et Christian FONTENEAU.

Un ou deux trajets seront effectués en fonction du nombre d'enfants à transporter chaque mercredi.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité, 14 pour.

4 - Délibération subvention gaz pour occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Pour l'année 2015, le montant s'élève à 481 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette recette à l'unanimité, 14 pour.

5 - Délibération adhésion FDGDON 16 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 16), qui œuvre dans la lutte contre les ragondins qui font des dégâts régulièrement dans les lagunes.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 0,10 € par habitant (1123 habitants réf. INSEE 2015), soit 112,30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, 14 pour, d'adhérer à la FDGDON 16.

6 - Délibération créance irrécouvrable – Budget assainissement

Monsieur le Maire explique qu'une famille en difficulté n'a pas payé l'assainissement de 2009 à 2012, et qu'elle a déménagé.

Monsieur DANEY le trésorier demande l'admission en non-valeur au Conseil Municipal pour le montant de la dette soit 390,46 € au budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, 14 pour, la demande d'admission en non-valeur à l'article n° 6541.

7 - Devis travaux aménagement des sanitaires pour les services techniques

Monsieur le Maire invite Madame LACOSTE à ne pas participer à ce point.

Il propose de réaliser des travaux d'aménagement de sanitaires au complexe mairie. Il présente un devis de l'entreprise LACOSTE pour un montant de 2146,98 € TTC.

Le Conseil municipal accepte à la majorité, 13 pour, la réalisation des travaux. Madame LACOSTE s'abstient de voter.

8 – Décisions modificatives

1^{ère} DM : Réparation du tracteur

Monsieur le Maire explique que le tracteur de la commune a besoin d'une grosse réparation, le devis estimatif s'élève à 8 046,62 € H.T. (soit 9 655,94 € TTC), il propose de passer les écritures suivantes pour le financement.

- 022 dépenses imprévues - 10 000 €
- 61551 matériel roulant + 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, 14 pour, de faire réparer le tracteur et accepte la décision modificative.

2^{ème} DM : Travaux d'aménagement de sanitaires pour les services techniques

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'alimenter le compte budgétaire pour le financement des travaux d'aménagement de sanitaires en passant les écritures suivantes:

- Opération 109 Atelier Luchac article 2313 - 5 000 €
- Opération 72 Complexe mairie article 2313 + 5 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, 14 pour, d'accepter la décision modificative.

3^{ème} DM : Adhésion FDGDON 16

Une décision modificative est nécessaire au budget assainissement pour l'adhésion à la FDGDON 16, Monsieur le Maire propose de passer les écritures suivantes :

- 022 dépenses imprévues - 112,30 €
- 618 divers + 112,30 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, 14 pour, d'accepter la décision modificative.

9 - Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du garde champêtre à compter du 1^{er} octobre 2015.

- Les nouvelles chaises pour la salle des fêtes ont été mises en place.

- Une borne incendie est hors service rue de Guîtres. Elle va être remplacée prochainement.
- Monsieur MARTEAU de LOCAJEUX souhaite une nouvelle fois louer la salle des fêtes afin d'installer des jeux pour les enfants de la commune pendant deux jours. Etant donné le prix minimum demandé aux enfants, Monsieur le Maire propose de lui louer la salle 360 euros, plus le chauffage. Le conseil est favorable à cette proposition.
- Monsieur le Maire a reçu une demande pour installer un distributeur de pains, croissants et chocolatinnes sur le parking de la Mairie. Le conseil ne s'oppose pas à cette proposition à condition que le distributeur soit sur le Bourg de CHASSORS, par exemple sur la place de l'église, afin de ne pas faire de concurrence au dépôt de pain Chez Bruno.
- Monsieur SABATER informe qu'une infiltration d'eaux a été constatée dans la terrasse donnant au-dessus de la cuisine de la salle des fêtes.
- Monsieur ANDRIEUX informe que :
 - * le Chemin de la Plaine de Villeneuve est quasiment terminé.
 - * les trois chantiers d'assainissement sont effectués.
 - * les travaux de caniveaux route du Cluzeau vont commencer mi-septembre.
- Des containers poubelles ont été mis en place à l'essai rue de l'Eglise et rue de Montjourdain.
- Monsieur le Maire explique que pour effectuer une commande groupée de poubelles, il faudrait passer par une association. La procédure est complexe. Il existe deux fournisseurs de poubelles de 120 ou 240 l de très bonne qualité. L'écart de prix avec les grandes surfaces n'est pas suffisant pour s'engager dans cette procédure d'achat groupé.
- Monsieur le Maire demande au conseil son avis sur le devenir des anciennes chaises de la salle des fêtes. Vu la forte demande des habitants, il va être impossible de satisfaire tout le monde. Le conseil propose de vendre en priorité aux associations de la commune et au commerce Chez Bruno. Le sujet sera abordé à la commission des associations.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.